

N°35

La gazette du Renard



SEPTEMBRE 2020 • Bulletin d'informations communales



Le nouveau
conseil municipal p. **3**



VIE LOCALE



Au temps
du Covid-19 p. **12**

VIE SCOLAIRE



Des œuvres
d'enfants p. **18**

INFOS DIVERSES



Focus
L'ambrosie p. **22**

SAINT-MICHEL
DE SAINT-GEOIRS





Édito

Le mot du Maire

Mesdames, messieurs,

Les résultats des élections du 15 mars ont confirmé notre liste « Vivre ensemble » pour gérer notre commune. C'est pour nous, élus, un socle de confiance, de légitimité, et plus encore de responsabilité.

Je tiens avant toute chose à remercier l'ensemble des habitants de Saint-Michel-de-Saint-Geoirs qui se sont massivement déplacés pour voter, bien au-delà du taux de participation nationale, démontrant ainsi leur intérêt pour notre village et faisant ainsi vivre la démocratie dans notre commune.

Je tiens également à remercier l'ensemble de mes collègues élus qui, par leur vote jeudi 28 mai dernier, viennent de me témoigner toute leur confiance, en m'élisant pour la seconde fois en qualité de Maire.

Je mesure à la fois l'honneur qui m'est fait, mais également son importance et la responsabilité qui m'incombe pour l'avenir de notre village pour ce nouveau mandat.

Nous répondrons au quotidien, aux attentes des habitants, et mettrons toute notre énergie et notre détermination pour mener à bien les projets indispensables aux besoins de chacun, suivant notre orientation première et notre unique objectif, « l'intérêt général », poursuivant ainsi les actions entreprises lors de mon précédent mandat.

Vous pouvez compter sur mon entière engagement, avec toute mon équipe, pour porter les valeurs de notre village au sein de toutes les instances auxquelles nous sommes rattachées.

Je profite de ces quelques lignes pour remercier tous les élus qui m'ont épaulé ainsi que tous ceux qui m'ont apporté leur soutien durant les six années passées.

Notre Village, c'est notre avenir, et nous continuerons à faire de Saint-Michel-de-Saint-Geoirs une commune où il fait bon vivre malgré le contexte sanitaire actuel.

À ce sujet, je remercie encore toutes les personnes qui ont participé à la confection de masques ainsi que les employés communaux et l'équipe enseignante pour leur investissement lors de la réouverture de l'école avec le protocole sanitaire à respecter.

La crise sanitaire continue et une crise économique sans précédent émerge. D'ores et déjà, malgré les investissements et les subventions de l'État et des acteurs publics, de nombreux secteurs sont en difficulté et dans l'obligation de licencier. Il en résulte de nouveaux drames humains qui s'ajoutent à une situation déjà bien difficile.

Malgré tout, j'espère que vous avez profité de cette période estivale pour vous reposer, vous ressourcer et découvrir (ou redécouvrir) nos richesses locales et nationales.

Je vous souhaite à tous une bonne reprise et une très belle fin d'année.

Joël MABILY
Maire de Saint-Michel

Sommaire n°35

VIE LOCALE 4

Municipalité

- Le nouveau conseil municipal
- Projets - Ligne de conduite
- Les commissions municipales
- Les missions des commissions
- Délégués de différents organismes
- Commissions Communauté de communes
- Budget primitif 2020
- Rendez-vous communication
- Le tri : un geste essentiel

Coronavirus

- Au temps du COVID-19

Travaux

- Les chemins communaux
- Au cimetière
- Zone pique-nique aux Arêtes
- Place du 19 Mars 1962
- À la cantine

VIE ASSOCIATIVE 16

La Fraternelle

- Un dimanche aux Arêtes

Paroisse Saint-Paul de Toutes Aures

- Découvrons la paroisse

La pêche - AAPPMA

- Retrouvez la nature... par la pêche !

Le Clocher de Saint-Michel

- La Madone attendra

La chasse - ACCA

- Une association active

Le Club de l'Amitié

- Les activités annulées

VIE SCOLAIRE 18

- Des œuvres d'enfants pour les soignants
- La rentrée scolaire des Petits Malins
- Une rentrée en musique pour le RPI

INFOS DIVERSES 22

Focus

- L'ambrosie

Spot

- Le frelon asiatique

Agenda

En raison des consignes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, les dates et informations peuvent être modifiées ou supprimées.

Si des manifestations s'organisent, vous serez informés via le site internet de la mairie, la page Facebook ou directement par les associations.

Infos utiles

Mairie de Saint-Michel

1550 route de la Forteresse
38590 Saint-Michel-de-Saint-Geoirs
Tél. **04 76 65 48 83**

Mail : mairie.stmichelstgeoirs@wanadoo.fr
Web : <https://mairie-stmichelstgeoirs.com>

Horaire d'ouverture au public

Le secrétariat sera en mesure de vous accueillir avec des jours et horaires fixes fin novembre. En attendant, n'hésitez pas à contacter la mairie ou M. le Maire qui se rendra disponible au **06 14 86 47 96**.

Déchèterie

Route de la Frette - 38590 St-Étienne-de-St-Geoirs
Tél. **04 76 93 44 16**

Horaires

- Lundi 14h - 18h
- Mardi Fermé
- Mercredi à samedi 9h - 12h ; 14h - 18h
- Dimanche Fermé

Déchets végétaux

Il est interdit brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre. Les déchets doivent être compostés sur place, broyés ou emmenés à la déchetterie, et non plus brûlés.

Pollution atmosphérique

Pour les épisodes de pollution atmosphérique les informations sont disponibles sur le site : www.air-rhonealpes.fr, rubrique « L'air de ma région/Episodes de pollution ».

Ramassage des poubelles

Les jeudis des semaines paires

Nuisances sonores

L'usage des appareils de bricolage et de jardinage, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, est limité aux horaires suivants :

- en semaine, de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

La Ressourcerie

200 route du village
38870 - Saint-Pierre de Bressieux
Tél. **04 27 69 00 62**

Permanence Assistance Sociale

54 route de Brézins
38590 Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs
Tél. **04 76 91 91 00**

La Poste Tél. **36 31**

Samu Tél. **15**

Gendarmerie Tél. **17**

60 route de Chartreuse
38590 Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs

Pompier Tél. **18**

Urgences Tél. **112**

Médecin

Cabinet médical : **04 76 65 41 58**



Bulletin municipal de Saint-Michel-de-Saint-Geoirs

Responsable de la publication : Joël MABILY

Comité de rédaction : Nadège REY, Joël MABILY

Crédit photos : Lucie ROJAT, Bernard DURAND, AdobeStock, services municipaux, associations et contributeurs

Réalisation : Bernard DURAND

Impression : Imprimerie ROCHAT (04 74 20 51 10)

Diffusion : Services municipaux

Merci à tous les contributeurs de ce numéro.

Municipalité

Le nouveau conseil municipal

C'est le jeudi 28 mai qu'a eu lieu la mise en place du nouveau conseil municipal à Saint-Michel.

En raison du Covid-19, la séance s'est déroulée à huis clos et dans le respect des règles sanitaires toujours en vigueur.

L'intégralité de ses membres a donc siégé et a élu maire et adjoints. Joël MABILY conserve son statut de maire, Gilles RAMEL est élu 1^{er} adjoint et Morgane MÉARY, 2^{ème} adjointe.

Notre mandat a débuté avec quelques frustrations face à la pandémie, notre plus profond et sincère désir est de poursuivre, et plus encore de réaliser, les objectifs que nous nous sommes fixés pour le « Vivre ensemble » et l'avenir de Saint-Michel.



Gilles Ramel
1^{er} Adjoint
66 ans - Retraité



Joël MABILY
Maire
41 ans - Agriculteur



Morgane MÉARY
2^e Adjointe
27 ans - Assistante de Direction



Martine GOLLIN
Conseillère municipale
62 ans - Éleveuse de chiens



Sandrine GUILLOT
Conseillère municipale
52 ans - Professeur des écoles



Grégory LABARTINO
Conseiller municipal
34 ans - Artisan



Franck MOUNIER-PIRON
Conseiller municipal
52 ans - Responsable d'exploitation



Nadège REY
Conseillère municipale
38 ans - Responsable achats



Jean-Claude ROJAT
Conseiller municipal
57 ans - Chef d'entreprise



Lucie ROJAT
Conseillère municipale
21 ans - Dresseuse de chevaux



Éric URSINI
Conseiller municipal
48 ans - Commercial

Nous vous remercions de la confiance que vous avez bien voulu nous accorder. Nous mettons à votre service et à votre écoute notre énergie, notre volonté et nos compétences pour que notre si beau village, tout en conservant sa qualité de vie, continue à se développer et à procurer le meilleur à ses habitants.

Résultats des élections du 15 mars 2020

	NOMBRE	%
Votants	181	77.68%
Bulletins blancs	3	1.66%
Bulletins nuls	3	1.66%

Projets - Ligne de conduite

De profils différents et tous animés du même attachement à notre commune, nous nous engageons à être présents, actifs et constructifs avec simplicité et honnêteté dans la gestion de Saint-Michel-de-Saint-Geoirs.

Le contexte économique et social de notre pays ne nous offre pas une conjoncture idéale mais cela ne nous décourage en rien.

Tout en étant réaliste et restant en adéquation avec vos besoins et les moyens dont dispose la commune, nous avons les **projets suivants** :

Patrimoine/ Investissements

- **Installer une climatisation** respectueuse de l'environnement **et une barrière de sécurité** pour nos écoliers (Dossiers en cours)
- **Devenir propriétaire des logements de l'OPAC ?** (rachat avant fin de bail ou non)
- **Rechercher la meilleure solution pour une salle communale** neuve ou réhabiliter de l'existant pour offrir un lieu associatif adéquat
- **Mettre en œuvre des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable** (en concertation)
- **Rénover les illuminations de Noël** (avec un impact écologique réduit)
- **Redynamiser les espaces jeunesse**
- **Renforcer la défense incendie** de la commune

1

Écologie

- **Installer un nouveau point d'apport volontaire** pour faciliter la pratique du tri
- **Mettre en place du compostage collectif** (selon résultats de l'enquête distribuée et en cours)
- **Poser des panneaux photovoltaïques** sur la mairie et l'école
- **Isoler les bâtiments communaux** et **changer le chauffage** de la salle du conseil

2

Communication/ École

- **Diffuser les informations communales avec les nouveaux moyens de communication** à tous les habitants qui le souhaitent
- **Mettre en place un portail parents** pour la cantine et garderie

3

4

Urbanisme

- **Mise en œuvre et évolutions du PLUI**























Nous travaillons de concert et en commission sur différents projets, études aux bénéfices des habitants. Cette énumération n'est donc pas exhaustive.

5

Les commissions municipales

Pour ce nouveau mandat, le conseil a choisi d'instaurer 11 commissions, chacune composée au minimum de quatre élus. Leur rôle a été défini en lien avec les projets prioritaires pour la Commune.

Composition des commissions municipales :

Élus	          											Extérieur
	Joël MABILY Maire	Gilles RAMEL 1 ^{er} Adjoint	Morgane MÉARY 2 ^e Adjointe	Martine GOLLIN	Sandrine GUILLOT	Grégory LABARTINO	Franck MOUNIER-PIRON	Nadège REY	Jean-Claude ROJAT	Lucie ROJAT	Eric URSINI	
 APPEL D'OFFRES	P	T		S	S	T	T	S				
 BATIMENTS		R				X			X		X	
 COMMISSION SOCIALE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Nathalie CHILLIARD Françoise MARION-VEYRON Gérard CHAMPON-VACHOT
 COMMUNICATION			X					R	X	X		
 ÉCOLES	X		R	X				X				
 ENVIRONNEMENT					X	X	R			X		
 FINANCES	X	X	R		X							
 PROJET CITOYEN COMMUNAL			X	X				X	R			Sophie DYE
 TE 38 (ex SEDI)		T								S		
 URBANISME	X	R			X						X	
 VOIRIE	R					X	X			X	X	

P Président R Responsable T Titulaire S Suppléant X Membre

Les missions des commissions

Les commissions municipales sont des groupes de travail dans lesquelles se prépare le véritable travail de fond, d'élaboration et de réflexion des élus.



La commission Bâtiments

Elle est chargée des travaux d'investissement dans les différents bâtiments communaux ou propriétés de la commune ; du suivi permanent de l'état des bâtiments communaux ainsi que des différents contrats de maintenance dans les locaux ; de proposer les petits travaux rendus nécessaires dans le cadre de l'entretien courant des bâtiments communaux ou propriétés de la commune.



La commission Ecoles

Elle est chargée d'être en contact permanent avec les enseignants et parents d'élèves, de gérer la cantine et la garderie.



La commission TE 38 (ex SEDI)

Compétences : Concessions, travaux d'électricité, Transition énergétique, éclairage public, cartographie, urbanisme et réseaux, achat d'énergies.



La commission Environnement

Gestion des questions relatives aux espaces verts communaux - Préservation et valorisation des zones remarquables de la commune - Valorisation du patrimoine historique et des traditions locales.

Elle est chargée de la réflexion et la mise en place d'actions ayant un impact environnemental positif sur le territoire, pour s'inscrire dans une démarche de développement durable.



La commission Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme - Assainissement collectif : suivi logistique des travaux (contact avec les divers organismes) - Réseau d'eau potable (interlocuteur avec la société gestionnaire) - gestion du cimetière (état des lieux, concessions).



La commission Sociale

Réflexions sur les actions à mettre en œuvre sur le village pour redynamiser la vie locale – Organisation d'événements et activités culturelles.



La commission Communication

En cohérence avec l'évolution effrénée des modes d'information et de communication, cette commission s'évertue à communiquer ses actions, ses projets, les valeurs qu'elle porte.

Afin d'accroître notre communication (autant sur le fond que sur la forme), la commission se penche sur différents moyens avec une réflexion sur nos pratiques qui peuvent avoir de nombreuses incidences sur notre fonctionnement (économique, écologique).

La commission accompagne également le développement des supports "réguliers" (Bulletin municipal, site internet) et travaille à une meilleure articulation entre les publications et diffusions des différents secteurs du village.



La commission Finances

Préparation et élaboration des documents financiers de la Commune (Budgets primitifs, décisions modificatives, comptes administratifs) – Examen des demandes de subventions des associations – Gestion de la dette et des emprunts.



La commission Voirie

Principalement chargée des travaux de voirie, des chemins et des routes, la commission s'attache à planifier l'amélioration de la circulation sur la commune afin de garantir la sécurité de tous les usagers.

Pour ce faire, la commission prévoit et gère les travaux d'entretien réalisés dans le cadre de Programme annuel permettant d'obtenir un plan de subventions de la part du Conseil départemental.



La commission Projet Citoyen Communal

Écoute, étude de projets en concertation avec tous les habitants de Saint-Michel-de-Saint-Geoirs qui le souhaitent. En place pour que chacun puisse s'exprimer et s'impliquer dans notre beau village.

D'autres commissions telles que la **commission d'appels d'offres**, la **commission communale des impôts directs** et la **commission de révision des listes électorales** interviennent dans le cadre de procédures spécifiques et peu fréquentes.

Désignation des Délégués à divers organismes



TE38 (Territoire d'Énergie Isère)

Titulaire : Gilles RAMEL

Suppléant : Jean-Claude ROJAT



Association 3ABI

(Aide Alimentaire Bièvre Isère)

Titulaire : Joël MABILY

Suppléant : Morgane MÉARY

Extérieur titulaire : Nathalie CHILLIARD

Extérieur suppléant : Gérard CHAMPON-VACHOT



SIRRA

(Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval)

Représentant :

Joël MABILY



CNAS

(Comité National d'Action Sociale)

Déleguée de représentant les élus :

Morgane MÉARY

Déleguée de représentant les agents :

Laurence MONTOYA



Charte Forestière des Chambaran

Référent forêt : Jean-Claude ROJAT



Ambroisie

Référent : Sandrine GUILLOT

Les commissions de la communauté de communes BIÈVRE ISÈRE

Il existe 9 commissions qui sont en charge d'étudier les questions soumises au conseil communautaire :

- 1 Économie, commerce, artisanat, plan de relance, agriculture, circuit court, tourisme et patrimoine, économie sociale et solidaire – volet économique.
Déleguée : Martine GOLLIN
- 2 Administration générale et ressources humaines, commande publique, finances et prospective budgétaire, et mutualisation.
Déleguée : Sandrine GUILLOT
- 3 Aménagement du territoire, urbanisme, PLUI, habitat et logement.
Délegué : Gilles RAMEL
- 4 Transition écologique, mobilités, environnement, forêt, chasse et pêche, cycle de l'eau, biodiversité.
Délegué : Jean-Claude ROJAT
- 5 Petite enfance, enfance et jeunesse, solidarité, proximité, séniors, santé, famille, économie sociale et solidaire – volet social.
Déleguée : Morgane MÉARY
- 6 Culture, lecture publique, festivals.
Déleguée : Nadège REY
- 7 Sports, équipements sportifs et vie associative.
Déleguée : Lucie ROJAT
- 8 Eau potable, assainissement, collecte et valorisation des déchets, écogestes.
Délegué : Joël MABILY
- 9 Travaux, maintenance des bâtiments et sécurité, aménagement numérique, système d'information.
Délegué : Éric URSINI

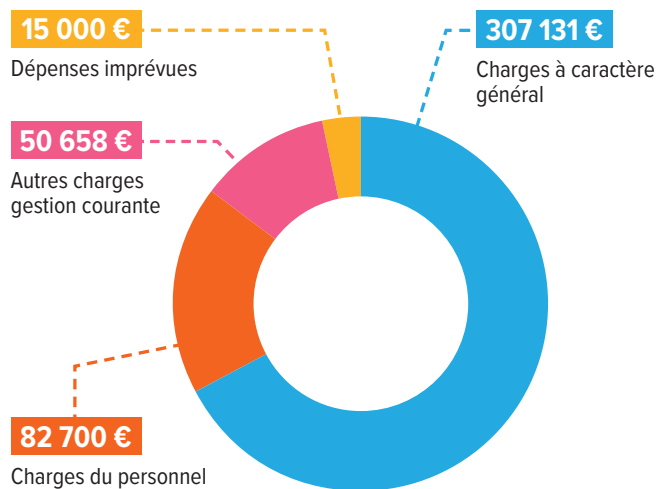
Budget primitif 2020

Le 1^{er} budget de la nouvelle équipe municipale a été voté le 02 Juillet 2020.

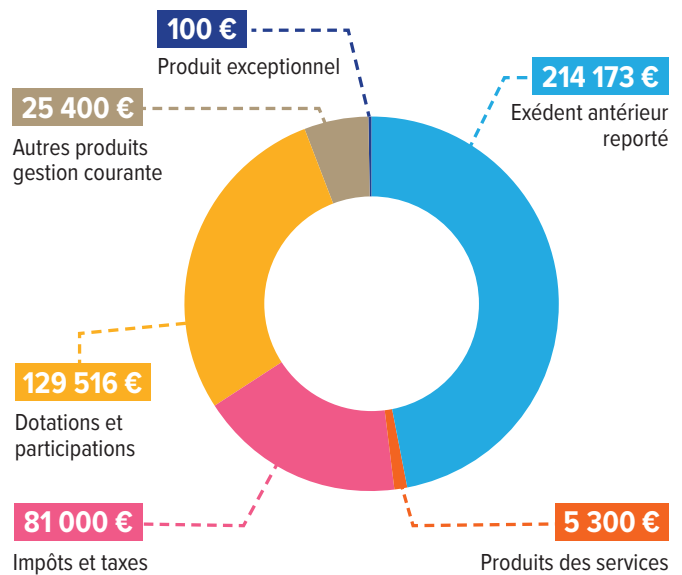
- ▶ 0% d'augmentation des taux des 3 taxes directes locales !
- ▶ Une dette maîtrisée.
- ▶ Poursuite de recherche de subventions et de partenaires pour accompagner les projets municipaux.
- ▶ Entretien et maintien du patrimoine.

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

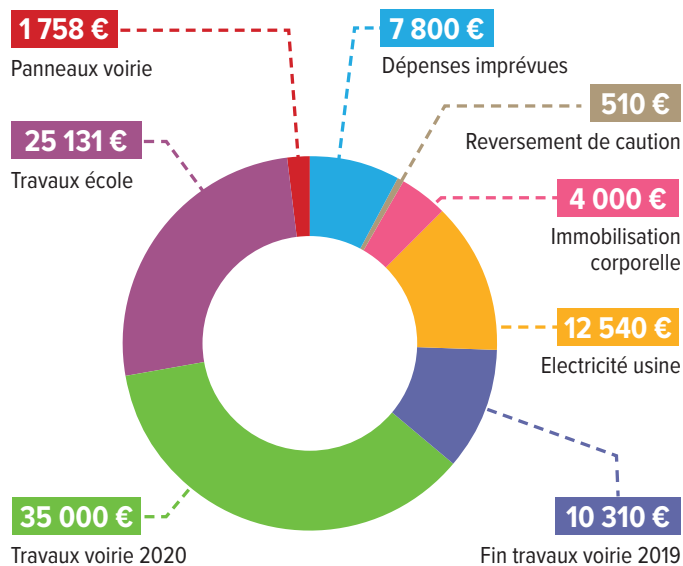


RECETTES

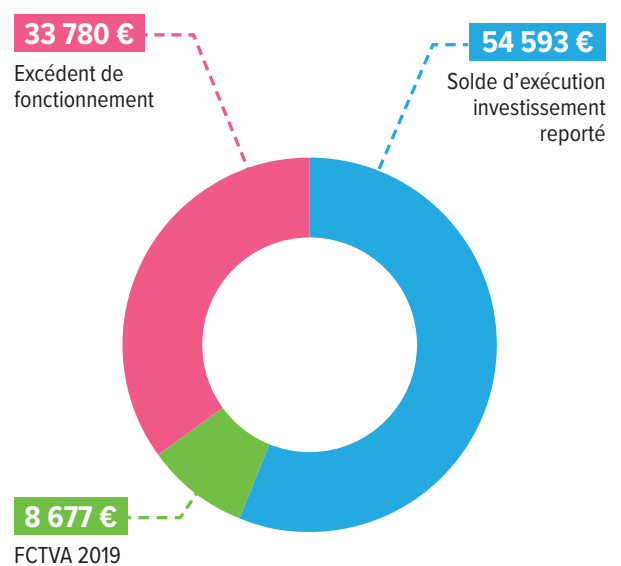


INVESTISSEMENT

DÉPENSES



RECETTES



Rendez-vous : communication

Transparence et information sont plus que jamais les deux maîtres mots en communication. Le siècle dans lequel nous évoluons offre une multitude de moyens, toutefois nous ne sommes pas tous sensibles aux mêmes modes.

L'équipe communication s'efforcera de vous proposer des outils répondants à vos besoins.

Nous devons pour cela encore mieux vous connaître et nous adapter en vous sollicitant par le biais de questionnaires (avec parcimonie) qui vous seront distribués au fil des actions à mener.

“ *C'est en échangeant ensemble, que nous pourrons naviguer sur le même chemin.* ”

1^{er} axe de travail

Le bulletin municipal et communications passagères

Nous avons totalement revu et repensé le **bulletin municipal**.

Au fur et à mesure, nous l'agrémenterons de nouveaux sujets.

Vous êtes les bienvenus sur le moindre article, idée que vous souhaiteriez proposer.

Nous vous invitons à utiliser le formulaire de contact du site internet :

www.mairie-stmichelstgeoirs.jimdo.com

ou envoyer un mail à :

mairie.stmichelstgeoirs@wanadoo.fr.



D'ailleurs, nous avons cherché en vain **pourquoi le symbole du Renard** pour les Micharauds. Si vous avez l'écho de cette histoire intrigante, merci de nous la partager.

Un clin d'œil différent, une modernisation qui n'aurait pas été possible sans l'aide précieuse de Bernard DURAND qui chérit notre village et a bien voulu apporter sa contribution.

Je le remercie personnellement ainsi qu'au nom de l'équipe municipale pour le travail et les échanges de qualités que nous avons pour vous offrir du renouveau.

À ce jour, 2 bulletins sont édités par an, des communications passagères peuvent être distribuées pour compléter les évènements.

2^e axe de travail

Digitaliser nos outils de communication



Il y a un vrai enjeu autour de la digitalisation :

- Le site internet sera repensé (à moyen terme), plus fluide
- Ajout de newsletter selon accord des habitants et en concordance avec la légalité (RGDP)
- Réflexion sur un affichage dynamique
- Présence sur les réseaux sociaux
- Utilisation d'une application pour les SMS uniquement pour des alertes

3^e axe de travail

Avoir un impact écologique et économique

“ *Le papier c'est bien mais pas que !* ”

Nous ne devons plus systématiser l'information et en gestion interne par le papier. Les modes de communication qui seront en place devraient le permettre, nous y travaillerons.

4^e axe de travail

L'écoute des Micharauds

Selon les possibilités et la conjoncture sanitaire, nous organiserons des rencontres, des réunions d'informations lorsque cela le nécessitera.

Dès que possible, nous remettrons en place les permanences en mairie pour tous ceux qui en ressentent le besoin.

“ *Rien n'est figé, tout peut changer, restez connectés et informés !* ”



Nadège REY,

responsable Commission communication

Le tri : un geste essentiel

Depuis ces 30 dernières années, la production d'ordures ménagères a plus que doublé : les emballages recyclables occupent aujourd'hui plus de la moitié du volume de nos poubelles.

L'évolution de nos modes de consommation, les techniques du marketing, le « packaging » des produits que nous consommons sont les principaux responsables de l'inflation que nous **connaissons en matière de tonnages de déchets collectés.**

En triant, cela nous permet de :

- donner une seconde vie à nos déchets
- préserver nos ressources naturelles
- réduire l'incinération et la mise en décharge

Le saviez-vous ?

1 tonne
de plastique
récupérée

=

700 kg
de pétrole brut
économisés

105 tonnes
d'acier
récupérées

=

105 tonnes
de minerai de fer
économisées

1 tonne
d'emballages en
carton recyclé

=

2,5 tonnes
de bois
économisées

1 tonne
de papier
récupérée

=

20 000 litres
de pétrole brut
économisé

27 x



=



Nous recevons tous des informations dans nos boîtes aux lettres sur les avancées du tri et quoi mettre dans chacune des poubelles jaune, verte ou bleu des points d'apports de notre commune.

Et pourtant, les automatismes qui nous semblent appropriés pour le tri de nos déchets sont en réalité des erreurs bien trop courantes. Découvrez les bons gestes à adopter pour un tri de déchets.

Quelques conseils pour une meilleure pratique du tri

1. Ne lavez pas vos emballages : Le recyclage n'est pas perturbé si on ne lave pas les emballages avant de les jeter. Il suffit simplement de les vider correctement.

Du coup, on économisera aussi de l'eau !

2. Le carton sale n'est pas à placer dans la poubelle jaune

Les cartons tachés sont à placer dans la poubelle verte des déchets non-recyclables. En effet, ils sont trop usagés pour pouvoir être recyclés. Les bouchons de liège, les mouchoirs en papier, les serviettes jetables, essuie-tout et couches ne peuvent pas être recyclés non plus.

En revanche, les journaux, revues et boîtes de conserve sont recyclables.

3. Pensez à aplatir vos cartons et vos bouteilles

Les cartons d'emballage volumineux sont à apporter en déchèterie.

4. Ne pas vouloir recycler tous les plastiques

Les seuls plastiques autorisés dans la poubelle jaune sont les bouteilles d'eau, de jus de fruits ou de lait, à jeter avec leur bouchon, et les flacons usagés de la salle de bain (shampooing, gel douche...) ainsi que ceux des produits d'entretien.

5. Bien savoir quel verre recycler

Il faut être conscient que seul le verre des bouteilles, pots de confitures, pots de yaourts, flacons de parfum en verre et flacons pharmaceutiques bien vides est recyclable.

Toute la vaisselle culinaire "en verre" (en réalité en céramique transparente) et les verres spéciaux (vitres cassées, écran tv, miroir brisé...) ne sont pas recyclables.

6. Benne PAPIER : Pensez à retirer le film plastique qui entoure certaines revues, ne déposez QUE du papier.

Les interdits



- Les pots de fleurs, la vaisselle, les ampoules et néons (souvent récupérés en déchèterie), les bouchons et capsules.
- Piles et ampoules : Normalement tous les magasins de vente ont l'obligation de proposer leur récupération en vue de leur recyclage.



Astuce : Bien souvent, les sacs de course réutilisables sont changés gratuitement dans leur magasin d'origine lorsqu'ils sont abîmés.



En cas de doute sur la destination d'un déchet, je le jette dans ma poubelle habituelle.

Réduire ses déchets au quotidien

Plutôt que de recycler, nous pouvons réduire nos déchets. Par exemple, on évite les aliments et les produits de beauté suremballés, on achète en vrac, on utilise plus de soins solides avec objectif zéro déchet...

Nadège REY,
responsable Commission communication

Au temps du Covid-19

La presse nous en parle longuement, différents médias informent régulièrement la population. Que nous trouvions cela trop ou pas assez, la situation pandémique a bouleversé nos vies et notre organisation.

Chacun a dû faire face et s'adapter pour se protéger, protéger nos familles, amis, collègues, l'humain.

Certes, cela n'a pas été facile et nous devons sûrement nous habituer à ce genre de situation.

Parfois des contradictions, des pas en avant puis marche arrière et sans tomber dans la psychose, on peut être au moins sûre que l'humain se bat pour sa survie.

Le 16 Mars, le confinement est exigé.

Un élan de solidarité s'est organisé, l'essentiel a été soulevé au 1^{er} rang et a permis de changer parfois notre vision des choses, de se reconcentrer sur l'indispensable.

Dans un 1^{er} temps nous avons pu distribuer quelques informations, en publier sur le site internet de la mairie, relayer des publications via les réseaux sociaux.

Un réseau inter-village s'est mis en place et les personnes les plus vulnérables ont été appelées afin de prendre de leurs nouvelles, des écoutes pour rompre l'isolement. Nous

nous sommes tenus prêt si certains avaient des besoins particuliers dans la mesure du possible au vu des circonstances.

Les achats locaux se sont organisés et ce au bénéfice de nos producteurs, distributeurs.

Le tissu économique local a été fortement promu et a permis de redécouvrir, entrevoir l'importance de conserver et d'augmenter les circuits courts, de consommer local.

D'ailleurs, le Sou des écoles a offert aux enfants du RPI un **bon d'achat en papeterie** afin de contribuer et aider nos commerces locaux.

Une opération « **Tous masqués en Bièvre Isère** » a vu le jour au vu des difficultés d'obtenir des masques jetables. Des bénévoles domiciliés à Saint-Michel-de-Saint-Geoirs ont pu confectionner des masques en tissus et la municipalité les a distribués.

S'en est suivi des masques de la région dit grand public.

Durant cette période délicate de confinement, nous pouvons remercier et souligner **l'engagement des différents professeurs**

du RPI qui a permis l'indispensable continuité pédagogique des enfants.

Après 2 mois de fermeture et de concert avec l'éducation nationale, la Municipalité a fait le choix de rouvrir l'école et une organisation de longue haleine s'est orchestrée pour recevoir dans les meilleures conditions les enfants, la sécurité des enseignants, des agents et employés communaux.

Pour que l'ensemble des protocoles des autorités sanitaires soient appliqués, tout a été passé au crible afin de maintenir la cantine et le transport scolaire, de nettoyer,

Les gestes barrières, et la distanciation physique bien respectés par tous.



IMPORTANT

En vigueur depuis le lundi 7 septembre, les parents d'élèves vont devoir porter le masque devant les crèches, écoles, collèges, lycées, il devient obligatoire « sur la voie publique dans un périmètre maximal de 25 mètres devant les entrées et sorties » de tous les établissements d'enseignement en Isère.

« Cette mesure s'applique dans l'ensemble du département de l'Isère pour toutes les personnes de plus d'onze ans ».

Source : france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/isere/coronavirus-port-du-masque-va-devenir-obligatoire-devant-creches-ecoles-colleges-lycees-isere-1869684.html.

Illustration du coronavirus COVID-19 - Fusion Medical Animation / Unsplash.

désinfecter les locaux, un accueil adéquat avec un sens de circulation adapté, le port du masque des adultes ainsi que d'autres mesures pour que les enfants puissent retourner à l'école en toute sécurité.

Le 11 Mai, le déconfinement fut en place pour un retour quelque peu prudent à la « vie normale ».

Afin de poursuivre les mesures de sécurité, une borne de distribution de gel hydroalcoolique est fraîchement en place à la mairie afin de contribuer à la protection des visiteurs et du personnel.

PRENEZ SOIN DE VOUS !



Masques en tissus confectionnés par des bénévoles du village.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COVID-19

Santé publique France

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- Ne pas se serrer la main**
- Ne pas s'embrasser ni se faire d'accolade**
- Se laver très régulièrement les mains**
- Tousser ou éternuer dans son coude**
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
- SI VOUS ÊTES MALADE portez un masque chirurgical jetable**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?
[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000
(appel gratuit)

Travaux

Les chemins communaux

En juin, l'entreprise Gachet a effectué les revêtements sur le **chemin des Vernes** (fin du dossier 2019), ce qui nous permettra de solder la subvention attribuée.

La première partie des travaux de la voirie 2020 a également été réalisée **chemin du Devais** et **chemin du Magnin** et se terminera au printemps 2021.

La commission voirie a travaillé sur le programme 2021, des devis sont en cours pour le **chemin de Mon Cœur** et des portions du **chemin des Arêtes**.



Chemin des Vernes



Chemin du Devais

Place du 19 Mars 1962

La haie au niveau du parking de la cure a été supprimée, ce qui permet à nouveau, d'accéder à l'espace « pique-nique, détente » en contre bas. Il y a une table et de l'espace en herbe pour que les enfants et les parents se détendent, profitez-en !



Zone pique-nique aux Arêtes

Avec les beaux jours et dans la continuité du défrichage de nos espaces communaux, l'équipe municipale en a profité pour **débroussailler la table de Mandrin**.



Au cimetière

Le vendredi 23 mai, une partie de l'équipe municipale a **nettoyé les mauvaises herbes** qui avaient envahi notre cimetière.



À la cantine

Jeudi 13 août : grand ménage d'été. De bonne heure et de bonne humeur, quelques conseillers ont enfilé les gants pour nettoyer de fond en comble la cantine de l'école des Petits Malins.



La Fraternelle

Un dimanche aux Arêtes !

Quelle joie, en cette année bien difficile, d'avoir pu maintenir notre **rendez-vous aux Arêtes**, dans le sous-bois de Robert, merci encore à lui, cette manifestation se déroulant en plein air, il était possible de l'organiser.



Le père Gilbert Rivollet

Nous étions encore plus nombreux que d'ordinaire. Plusieurs familles profitent de ce dimanche estival pour se rassembler, elles aiment revenir sur Saint-Michel retrouver leur racine.

D'ailleurs *Calogero* le dit très bien dans sa chanson : « *C'est pas très loin de la ville, c'est pas plus grand qu'un cœur tranquille, c'est nos racines...* ».

Toute l'équipe, espère pouvoir organiser de nombreuses « journées Fraternelle » comme celle-ci.

Nous ne savons pas si nous pourrons faire d'autres rassemblements cette fin d'année. Heureusement que nous avons pu nous retrouver dans notre salle le 16 février dernier, pour parler des **jeunes d'hier et d'aujourd'hui**. Nous avons passé un après-midi agréable et exceptionnel avec l'intervention d'Édith PION et de Claude JOBIN qui nous ont fait partager des souvenirs. Nous avons pu sentir leur attachement à notre village et toute l'émotion d'y revenir. Henri GINET nous a beaucoup fait rire avec ses histoires d'enfance. Merci à toutes les personnes qui ont rendu cette journée inoubliable.



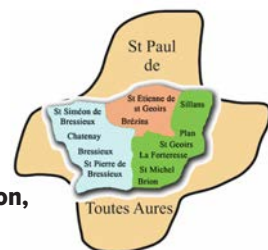
Nous sommes très motivés pour vous proposer : d'autres fêtes, d'autres repas, de nouvelles festivités, dès qu'il sera possible... Bien chaleureuses salutations. Danièle et toute l'équipe de La Fraternelle.

Danièle GUILLOT,
présidente de La Fraternelle

Paroisse Saint-Paul de Toutes Aures

Découvrons la paroisse

La paroisse Saint-Paul de Toutes Aures est constituée de 12 villages (Saint-Étienne, Brezins, Saint-Siméon, Châtenay, Saint-Pierre, Bressieux, Sillans, Saint-Geoirs, Saint-Michel, Brion, Plan, La Forteresse).



Une paroisse vit 5 aspects importants, comme les 5 doigts de la main : célébrations, annonce de l'Évangile, service des plus pauvres, vie fraternelle et formation. Ces 5 « essentiels » constituent ce qu'on appelle la « charge pastorale ». Le prêtre responsable de la paroisse, avec l'Équipe Paroissiale, veille à ce que tous ces aspects soient vécus au sein de la paroisse.

Pour chacun de ces « essentiels », il existe des équipes qui ont le souci de les mettre en œuvre :

- préparation des célébrations, groupes de prière...
- éveil à la foi (pour les tout-petits), catéchèse, aumônerie scolaire, préparation au baptême et au mariage, accueil des familles en deuil...

- pastorale de la santé (visite des malades et des personnes âgées dans les maisons de retraite et à domicile).
- rencontres fraternelles pour partager l'Évangile.

Renseignements pratiques

Les inscriptions à l'éveil à la foi se font à partir de 4 ans, la catéchèse à partir de 7 ans, et l'aumônerie à l'entrée au collège.

Un enfant ou un jeune non baptisé, ou qui n'a pas encore communiqué, pourra se préparer à ces sacrements et les recevoir dans le cadre d'un groupe d'éveil, de catéchèse ou d'aumônerie. À partir de 15-16 ans, il pourra aussi cheminer vers la confirmation.

Un couple désirant se marier religieusement

doit s'adresser au père RIVOLLET un an avant la date souhaitée.

Pour faire baptiser son enfant, prendre contact avec le père au plus tard deux mois avant la date envisagée pour le baptême. De même, les adultes qui désirent recevoir le baptême ou la confirmation rencontrent le prêtre.

Si vous avez des questions, vous pouvez venir aux permanences assurées :

- par les laïcs, les lundi de 10h à 11h30 et vendredi de 17h à 18h30 à la maison paroissiale (2 bis rue des Anges - Saint-Étienne), et le mercredi de 10h à 11h à la cure de Saint-Siméon.
- par le père RIVOLLET, le jeudi de 17h à 18h15 à la cure de Saint-Siméon et le vendredi à la maison paroissiale.

N° de téléphone du père RIVOLLET et de la Maison Paroissiale : **04 76 65 41 00**.

Adresse du site paroissial : www.diocese-grenoble-vienne.fr/stpaultoutesaures.html

La pêche - AAPPMA

Retrouvez la nature... par la pêche!

Prenez votre carte pour pratiquer la pêche de loisir et participer à la protection de notre patrimoine naturel.

Vous pouvez obtenir votre carte sur le site www.cartedepeche.fr

Profitez d'une remise de 50% du 1^{er} septembre au 15 décembre 2020 sur la carte « Personne majeure ».

Si vous préférez le contact humain, vous pouvez acheter votre carte chez un détaillant en matériel de pêche, mais aussi dans les grandes enseignes de sport « Decathlon » qui proposent souvent ce service, ou encore les petits magasins ...

- L'Épicier Dauphinois, Artas,
- Bureau de tabac, Châtonnay,
- Jardinerie Gauthier, Charantonnay,
- Animal Land, La Côte Saint-André,
- Bar « L'un passe », Faramans,
- Espace Temps Libre et Armurerie Peyron, Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs,
- Bureau de tabac du Dauphiné et Jardinerie Gauthier, St-Jean de Bournay,
- Les offices de tourisme, Roybon, La Côte Saint-André et St-Étienne-de-St-Geoirs.
- Les Arcanes fleuries, Saint-Siméon de Bressieux.



Les deux grandes ouvertures de pêche en 2021 :

13 mars 2021 : ouverture de la truite

24 avril 2021 : ouverture du brochet

Retrouvez toutes les dates & réglementations sur le site : www.peche-isere.com

NOUVEAUTÉ !

Génération Pêche :
l'application des pêcheurs de loisir qui permet :



d'embarquer votre **carte de pêche** dématérialisée sur votre smartphone,

d'afficher une **cartographie** avec les points d'intérêts pour vos sorties de pêche,

de renseigner votre **carnet de pêche** avec toutes vos captures,

d'accéder à votre compte adhérent cartedepeche.fr,

etc...

Télécharger gratuitement l'application



CARTES DE PÊCHE	TARIFS	Validité sur les AAPPMA Réciprocitaires
INTERFÉDÉRALE (CHI / EHG / URNE)	100,00€	Valable dans toute la France, SAUF Départements Non Réciprocitaires : 05-07-39-48-73-74
Personne MAJEURE	81,00€	Valable dans le Département 38-Isère
Personne MINEURE (-18 ans)	21,00€	Valable dans toute la France, SAUF Départements Non Réciprocitaires : 05-07-39-48-73-74
Découverte ENFANT (-12 ans)	6,00€	(cartes exonérées de vignette CHI et timbre Guiers)
Découverte FEMME	35,00€	
HEBDOMADAIRE (dont timbre CPMA)	33,00€	Valable dans toute la France, SAUF Départements Non Réciprocitaires : 05-07-39-48-73-74
HEBDOMADAIRE pour un membre d'une AAPPMA	20,00€	(cartes exonérées de vignette CHI)
JOURNALIÈRE	13,00€	Valable dans le Département 38-Isère

TIMBRES

Vignette Club Halieutique Interdépartemental	35,00€	Supplément CHI pour carte Personne MAJEURE (équivalent à une carte INTERFÉDÉRALE)
Timbre saison « Réciprocité Guiers »	8,00€	Supplément « Guiers » pour pouvoir pêcher côté 73-Savoie - Infos sur www.guiers.fr

Pour tout renseignement vous pouvez contacter :
Christian ALVARES, président de l'AAPPMA - Tél. **06 81 99 71 19**

Le Clocher de Saint-Michel

La Madone attendra !

L'inauguration prévue le **14 août** a été reportée à l'année prochaine.

Devant les difficultés pour mettre en place les contraintes sanitaires en essayant de garder un esprit de fête, l'équipe paroissiale a reporté l'inauguration de Notre-Dame des Vents à l'année prochaine. Cela me semble plus judicieux dans le contexte sanitaire actuel encore trop incertain.

Merci à vous tous qui aviez répondu présent pour prévoir l'organisation de cette soirée.

Françoise JACQUEMET,
présidente du Clocher de Saint-Michel

La Chasse - ACCA

Une association active

L'ACCA de Saint-Michel traverse les années sans prendre une ride, son dynamisme reste intact.

Le nombre de chasseurs est constant environ une trentaine. L'activité de l'ACCA comprend, outre la gestion de ce sport et la pratique de cette activité de plein air, des manifestations : la **matinée boudins** qui comme à son accoutumé a connu un franc succès, le **repas chevreuil** a réuni 70 convives malgré le début de la crise sanitaire. L'ensemble des chasseurs remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de ces journées. Pour 2021, les manifestations seront ou non reconduites selon l'évolution de la crise.

Tournée vers la nature, l'ACCA est une association aux activités variées qui ne demande qu'à se diversifier davantage, tout en conservant l'esprit du monde rural.

Bonne fin d'année à tous !

Lionel MABILY,
président de l'ACCA

Le Club de l'Amitié

Les activités annulées

En raison de la situation sanitaire actuelle, toutes les activités et sorties du Club de l'Amitié de Saint-Michel ont été annulées.



Photo : Léanne (4 ans) et sa famille.

Pour soutenir les soignants en cette période d'épidémie, l'école maternelle de Saint-Michel avait proposé aux enfants volontaires de faire des créations pendant la période de confinement.

« Apporter de la chaleur, de la tendresse et de l'amour pour les soignants, pour tous ceux qui luttent contre la maladie, pour les malades, pour les personnes âgées et aussi pour tous les corps de métiers qui permettent que nos vies continuent, grâce à leur engagement et leur courage quotidiens ! »

Maitresse Ingrid, avril 2020



Une très belle rentrée chez les Petits Malins

Ingrid Sgarra, complétée par Amélie Martinet le jeudi, accueillent 19 élèves, avec Audrey Charvet notre ATSEM.

Il y a cette année 6 Petites Sections, 6 Moyennes Sections et 7 Grandes Sections.

Le mardi 1^{er} septembre, jour de rentrée, s'est déroulé dans les meilleures conditions : sous le soleil et sans aucun pleur à l'accueil !

Le protocole sanitaire impose que tous les adultes soient masqués, mais pour faciliter une rentrée en douceur pour tous, les parents des nouveaux élèves ont été autorisés à entrer dans l'école quelques instants le matin, la première semaine, avec leur masque et en se lavant les mains à l'entrée.

L'année a donc très bien commencé, les élèves ont tous vite pris leurs marques, ainsi que le rythme de l'école. Les apprentissages scolaires ont bien commencé et de beaux projets sont déjà lancés !

Nous souhaitons à tous une très belle année scolaire !

L'équipe pédagogique



Photo de rentrée des élèves de la classe de maternelle, et des adultes, avec de gauche à droite : Audrey l'ATSEM, Laurence et Sylviane de la cantine et Ingrid la directrice.



Les parents des 7 nouveaux élèves ont été autorisés à accompagner leur enfant dans l'école les 3 premiers jours, pour une rentrée en douceur.



Une merveilleuse rentrée en musique pour le RPI

La rentrée en musique est recommandée par le Ministère de l'Education Nationale et inscrite au projet d'école commun du RPI Toutes Aures. On peut par exemple en classe écouter des œuvres musicales et chanter des chansons.



Mais l'équipe enseignante du RPI Toutes Aures, a souhaité aller plus loin et offrir à ses élèves une très belle rentrée en musique, rassemblant et fédérant les familles des trois écoles dès la rentrée.

Elle a été formidablement épaulée dans ce projet et tient à remercier : le généreux artiste **Gabriel Joseph**, l'équipe du Sou des Ecoles, les mairies et les élus des trois communes, toutes les familles du RPI, ainsi que Jean-Luc au son et à la lumière lors du concert.

Dès le mardi 1^{er} septembre, jour de rentrée, les élèves des 3 écoles ont écouté et appris deux chansons de l'auteur-compositeur-interprète Gabriel Joseph : "Vieux Généreux" et "Echelle d'Espoir". Ils ont aussi travaillé sur le sens de ces deux magnifiques chansons et ont également préparé leurs questions d'interview pour l'artiste.

Puis le grand jour tant attendu de la rencontre est enfin arrivé !

Vendredi 11 septembre, le jeune artiste est en effet venu nous rejoindre et a effectué gracieusement de très belles interventions pédagogiques dans les trois classes, avec un grand professionnalisme.

Il a passé la première moitié de la matinée à **l'école maternelle de Saint-Michel-de-Saint-Geoirs**. Les plus jeunes ont bénéficié d'un petit concert et de chants partagés, ils ont aussi pu lui poser leurs questions sur le métier de chanteur et sur ses instruments de musique (guitare acoustique, guitare électrique et piano).

L'artiste a ensuite poursuivi la matinée à **l'école des CE2-CM1-CM2, à Brion**, où les plus grands ont également pu chanter avec lui et lui poser des questions d'interview écrites par leurs soins.

Et l'après-midi les **élèves de CP-CE1-CE2 de Saint-Geoirs** ont à leur tour pu poser

toutes les questions qu'ils avaient préparées et même bénéficier d'un atelier de chant proposé par Gabriel Joseph !

Le soir à 19h toutes les familles se sont retrouvées à la **salle de la Georgia de Saint-Geoirs**, avec bien sûr toutes les conditions de sécurité sanitaire requises, pour profiter ensemble du superbe concert offert par Gabriel Joseph.

Cet événement était agrémenté par la buvette et la restauration proposées par la dynamique équipe du Sou des Ecoles des Coteaux.

Un grand merci à tous ! C'était une magnifique soirée et l'émotion était à son comble lorsque nos élèves sont montés sur scène pour chanter les deux chansons avec Gabriel Joseph... une rentrée en musique inoubliable !

L'équipe pédagogique



Gabriel Joseph, l'auteur-compositeur-interprète au talent immense, que nous avons eu la chance d'accueillir pour notre rentrée en musique du RPI. Des textes ciselés, des mélodies envoûtantes et une voix magnifique... son concert était sublime !



Gabriel Joseph entouré par la formidable équipe du Sou des Ecoles du RPI des Coteaux, qui a organisé le concert final du vendredi 11 septembre à la Georgia, point d'orgue de notre magnifique rentrée en musique ! Avec sur la photo, à gauche de Gabriel Joseph : Marlène et Ludovic Gelas, à droite de l'artiste: Amandine et Alexandre Dabertrand, Alexandra et Adrien Maesele.

Les enseignants remercient chaleureusement Gabriel Joseph, Jean-Luc au son et à la lumière, le Sou des écoles, les parents d'élèves, les élèves, ainsi que les élus et les trois mairies au complet, pour leur aide précieuse contribuant à la réussite de cette superbe quinzaine de rentrée en musique !



Les élèves des 3 écoles sont montés sur scène pour chanter avec l'artiste les deux chansons qu'ils ont apprises durant la première quinzaine d'école : "Vieux Généreux" et "Echelle d'espoir". Des moments inoubliables... forts en émotion !

En classe nous avons fait une séance de langage concernant notre fantastique rentrée en musique ! Voici les mots des enfants de maternelle pour raconter ce qu'ils ont vécu.

Les mots des élèves de Grande Section

Léanne : On a chanté avec un chanteur qui s'appelle Gabriel Joseph à un concert. Il a une belle voix ! On était assis sur la scène. Je me suis beaucoup amusée. C'était bien !

Mila : En fait, moi j'ai aimé la chanson d'Echelle d'espoir, parce qu'à la fin j'aimais bien. Sur scène j'ai aimé quand il faisait le piano. Gabriel Joseph il est amusant et il raconte bien !

Jules : Moi j'aime quand je vais au concert de Gabriel Joseph ! C'était super de monter dessus la scène pour chanter avec tout le monde !

Sacha : Je me suis beaucoup amusé et j'ai beaucoup aimé Gabriel Joseph. J'étais bien avec mon frère Eliott à côté de lui. Et aussi j'ai bien aimé les chansons de Gabriel Joseph.

Thomas : J'étais malade pour le concert et je ne pouvais pas chanter avec Gabriel Joseph, mais je me suis bien entraîné à chanter ses chansons à l'école.

Hugo M.D. : J'ai aimé les chansons ! Gabriel Joseph il est super bien. Il nous a appris des choses sur la musique en classe. Son métier c'est chanteur et il chante super bien !

Théa : J'ai adoré les chansons parce qu'il chantait bien ! J'ai aimé monter sur scène pour chanter avec Gabriel Joseph ! C'était trop cool !

Les mots des élèves de Moyenne Section

Yassine : Et ben le soir je suis allé avec Nathalie et Denis à la fête à Gabriel Joseph ! C'était bien !

Noa : J'ai bien aimé les chansons de Gabriel Joseph ! C'était bien le concert, parce qu'il était joli !

Séraphie : Gabriel Joseph il est gentil et il a une belle guitare. Il chante très bien, sa voix elle est belle ! Je suis allée au concert avec Maman et Papa et j'ai chanté Vieux généreux et Echelle d'espoir. On était assis sur la scène et il avait des lumières de couleur. C'était chouette !

Antonin : Le soir je n'ai pas pu aller au concert parce qu'on allait partir à la mer, mais le matin j'ai chanté dans la classe avec Gabriel Joseph. Il est gentil et il chante très bien. Sa voix elle est douce ! Il jouait de la guitare et il nous a expliqué sa vie, son métier c'est chanteur. Et aussi il a expliqué comment sa guitare elle marchait. C'était bien !

Sohan : Je suis allé au concert de Gabriel Joseph avec Noham, avec papa et maman. J'ai chanté ! C'était bien !

Hélina : J'ai bien aimé la chanson de Gabriel Joseph qui s'appelle Echelle d'espoir ! Il était gentil et il nous a bien expliqué en classe et il jouait bien de la guitare !

Les mots des élèves de Petite Section

Hugo R. : J'étais malade. Mais je faisais le moulin avec les bras. Les chansons elles sont belles !

Imrane : J'ai bien aimé sa chanson avec des doigts qui jouent la guitare ! Il a fait une chanson sur le rêve au début et après il a chanté Echelle d'espoir et Vieux généreux aussi. J'ai préféré Vieux Généreux parce qu'elle est du rock'n'roll !

Nina : Je suis allée au concert avec Maman, j'ai aimé la musique !

Raphaël : Maman elle est venue dans la classe avec Gabriel Joseph et elle a filmé avec son téléphone. C'était bien ! Parce que le soir je ne pouvais pas aller au concert.

Ezeur : Gabriel Joseph il est beau et il est gentil. Il chante très bien et nous aussi on a chanté avec lui en classe.

Kensie : J'ai aimé la chanson Vieux généreux, parce qu'on danse ! Gabriel Joseph il est très grand et il est gentil. Au concert j'ai chanté et c'était la fête !

Focus

L'ambroisie

Ensemble nous devons empêcher l'ambroisie de conquérir de nouveaux espaces et limiter sa floraison pour réduire l'impact sur la santé de nos proches et des générations futures.



Qu'engendre-t-elle ?

Cette plante est une véritable menace allergique pour les personnes les plus sensibles. En Rhône-Alpes, plus d'une personne sur 5 est désormais allergique.

Réduire la présence de l'ambroisie et donc le taux de pollen dans l'air, c'est stopper cette augmentation des personnes allergiques, et c'est permettre, chaque été, de baisser fortement la gêne ressentie (conjonctivites, éternuements...), en évitant des hospitalisations, des arrêts maladies, des crises d'asthme, de fortes fatigues, etc.

Quelles recommandations si nous sommes allergiques ?

- ▶ **Chez soi** : se rincer les cheveux le soir, aérer les pièces de nuit (pollen émis dès le lever du soleil jusqu'au soir), éviter l'exposition à d'autres substances irritantes (tabac, produits d'entretien, parfums d'intérieur, encens...)
- ▶ **À l'extérieur** : éviter toute activité surexposant au pollen (tonte et entretien du jardin, sport...), sinon préférer la fin de journée et le port de lunettes de protection ; ne pas faire sécher le linge ; en voiture, garder les fenêtres fermées.
- ▶ **Être encore plus attentif** à ces conseils lors des pics d'émission de pollen et de pollution (ambroisie : entre le 20/08 et le 10/09, sinon consulter pollens.fr, alerterepollens.org, atmo-auvergnerhonealpes.fr).

Comment lutter ?

Actuellement, la lutte est cadrée par un arrêté préfectoral dans chaque département de la région. Ceux-ci rendent obligatoire la destruction de l'ambroisie.

Il faut distinguer la **lutte préventive** pour empêcher l'apparition de la plante en évitant la dispersion des graines, et la pousse de cette plante : par exemple en limitant les déplacements de terres, en mettant en place un couvert végétal sur les terrains nus ou en friche, de la **lutte curative** pour empêcher l'émission de pollens et réduire les stocks de graines dans les sols (en éliminant l'ambroisie quand elle est déjà présente).

Les bons réflexes

Si à la belle saison, vous croisez des plants d'ambroisie, arrachez-les.

Attention DANGER : Evitez les interventions lorsque la plante est en fleur (vers mi-août).

Si nécessaire, Protégez-vous lors des travaux d'élimination de l'ambroisie (arrachage notamment) en utilisant du matériel adapté : gants, lunettes et masque lors de la floraison. Hors période de floraison, une paire de gants suffit.

Si cela n'est pas possible, alertez votre mairie, le référent communal ou utilisez la plateforme Signalement Ambroisie ou appelez le numéro local : **0 972 376 888**

Ou encore, envoyer un mail à : contact@signalement-ambroisie.fr

Comment la reconnaître ?

Les plants d'ambroisie commencent à être bien reconnaissables courant juin et peuvent atteindre 30 à 50 cm de hauteur.



Stade plantule



Stade végétatif



Stade floraison

Ses feuilles sont caractéristiques :

- Profondément découpées : 2 feuilles découpées
- Vertes sur les deux faces
- Absence d'odeur aromatique, contrairement à l'armoise annuelle
- La tige est plutôt rougeâtre et couverte de poils blancs (tige rouge)

L'ambroisie peut être confondue avec l'armoise vulgaire.

ENSEMBLE NE LA LAISSONS PLUS FLEURIR !

Nadège REY, responsable Commission communication

Le frelon asiatique

Apparu en France il y a une quinzaine d'années, le frelon asiatique est désormais présent dans la quasi-totalité des départements. Il s'attaque avant tout aux vergers et aux abeilles, sa nourriture préférée. Attention, il est très présent sur Saint-Michel, il faut le signaler !



Comment le reconnaître ?

Le frelon asiatique « *Vespa velutina* » est très facile à reconnaître car c'est la seule guêpe en Europe à posséder une couleur aussi foncée. Il est à dominante noire, avec une large bande orange sur l'abdomen et un liseré jaune sur le premier segment. Sa tête vue de face est orange et ses pattes sont jaunes aux extrémités. Il mesure entre 17 et 32 mm.

FRELON ASIATIQUE



Taille :
17 à 32mm

Abdomen noir, cerné de deux liserés fins jaune-orange et d'un segment orange. Pattes jaunes, thorax noir et tête orange et noir.

FRELON EUROPÉEN



Abdomen jaune rayé de noir. Taille :
18 à 35mm

Pattes rouges, thorax noir et roux et tête jaune-orange.

GUÊPE



Abdomen noir et jaune vif. Taille :
15mm
Peu de poils.

D'où vient-il ?

Comme son nom l'indique, il est originaire d'Asie. On retrouve cette espèce dans le Nord de l'Inde, en Chine ou dans les montagnes d'Indonésie. Il semble qu'il soit arrivé en France caché dans un chargement de poteries chinoises livrées en 2004 à Tonneins (Lot-et-Garonne). En quelques années, il a proliféré partout en France et s'est aussi répandu en Espagne et au Portugal.

Pourquoi sont-ils si nombreux ?

L'espèce a une capacité de reproduction très rapide. **Un nid qu'on ne détruit pas donne quatre nids l'année suivante.** De plus, le frelon asiatique compte peu de prédateurs en Europe. Quelques oiseaux, comme la Pie-grièche écorcheur, le Guêpier d'Europe, ou les mésanges sont d'actifs chasseurs de larves et d'insectes. Mais seule la Bondrée apivore est capable d'attaquer des nids entiers de frelons. Problème : ce rapace migrateur est trop rare pour avoir un effet notable sur le développement du frelon asiatique.

Est-il dangereux pour l'homme ?

Le frelon asiatique n'est pas plus dangereux que les autres hyménoptères (guêpes, frelons communs, bourdons). Son agressivité est très faible, excepté s'il se sent menacé. Le venin du frelon asiatique n'a rien de particulièrement toxique et seuls des cas très rares nécessitent de consulter un médecin. Mais au-delà de deux piqûres, le venin peut avoir des conséquences. Les personnes immunodéficientes, allergiques, les personnes âgées et les jeunes enfants sont toutefois les plus vulnérables. Des piqûres multiples peuvent entraîner l'obstruction des voies aériennes supérieures et de fortes réactions allergiques.

Est-il néfaste pour l'écosystème ?

Le frelon asiatique cause des dégâts importants dans les vergers en dévorant les fruits et il a la particularité de s'attaquer aux abeilles. Même si toutes les abeilles ne meurent pas, la prédation des frelons asiatiques les stresse énormément, ce qui limite les récoltes de nectar et de pollen et affaiblit leurs réserves pour l'hiver. Il présente donc une menace grave pour la filière apicole et nuit à la biodiversité, car l'abeille contribue à la reproduction de 80% des espèces de plantes à fleurs. Outre les abeilles, il s'attaque aux insectes de très nombreux ordres et notamment aux guêpes, mouches, papillons ainsi qu'aux araignées.

Comment repérer un nid ?

Le nid du frelon asiatique a une forme de boule, contrairement à celui de son homologue européen, davantage en forme de poire. Le nid mesure jusqu'à 1,20 m de haut. Il est construit la plupart du temps à plus de 10 m de hauteur et se situe souvent en pleine lumière. Sa zone de prédilection : la cime des arbres, cabanes de jardins ou à proximité d'un point d'eau. L'entrée du nid est latérale et il est constitué majoritairement d'écorces et de bois tendre.

Qui peut intervenir pour détruire un nid ?

Ne vous attaquez pas à un nid seul ! Il est fortement conseillé de **faire appel à des professionnels certifiés de la désinsectisation**, équipés de protections et de matériel adapté pour travailler en hauteur. Seuls les nids en activité situés à proximité des lieux de vie ou de loisirs (à moins de 10m) nécessitent d'être détruits. À savoir donc : sauf menace sur un bâtiment public (une école par exemple), les sapeurs-pompiers ne se déplacent pas pour les nids de frelons asiatiques. Il est inutile de faire détruire un nid en hiver. À cette saison, ils sont vides et ne présentent aucun danger pour l'homme. **Vous pouvez également contacter la Mairie !**

Comment détruire un nid ?

À ce jour, les meilleures techniques de destruction utilisent une perche télescopique afin d'injecter de l'insecticide. Le nid est ensuite prélevé et détruit pour éviter que l'insecticide ne soit pas consommé par les oiseaux ou diffusé dans l'environnement. Si le nid est accessible, il est possible de le détruire sans insecticide à la tombée de la nuit, en bouchant le trou d'entrée avec du coton, puis en enfermant le nid dans un sac avant de le détacher et de tuer la colonie par congélation. Il est conseillé de limiter l'emploi de « pièges sélectifs » (avec des trous laissant échapper les autres insectes) à proximité des ruchers attaqués et mis en péril par le frelon. Ce piégeage doit être mené de fin juin à mi-novembre, en utilisant comme appât le jus de cirier fermenté (plus « sélectif » que la bière).

RESTEZ PRUDENT !

Nadège REY, responsable Commission communication



Mairie de Saint-Michel-de-Saint-Geoirs

1550 Route de la Forteresse
38590 SAINT-MICHEL-DE-SAINT-GEOIRS

Tél. 04 76 65 48 83
mairie.stmichelstgeoirs@wanadoo.fr

www.mairie-stmichelstgeoirs.com

